

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
3 – 2025 / N°12**

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025
ID : 026-212603054-20250318-3_2025_12-DE

SEANCE du 18 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 10/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory, ULIN Nicolas, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne

Absents excusés : VIAL Anne- Claire donne pouvoir à ANDEOL Hervé
MINDER Pascale

Objet : Travaux de voirie 2025

La commission « chemins » s'est réunie le 15 février 2025 pour étudier les chemins à rénover en priorité.

Le bureau propose de prévoir une somme globale de 70 000 € en 2025 pour les travaux de chemins.

Dans un premier temps, il propose d'accepter le devis de l'entreprise EIFFAGE 22 048.65 € HT soit 26 458.38 € TTC pour la réalisation d'un bi couche sur le chemin du Bartalaix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de réaliser des travaux de voirie pour un budget de 70 000 € en 2025
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise EIFFAGE de 22 048.65 € HT soit 26 458.38 € TTC pour la réalisation d'un bi couche sur le chemin du Bartalaix
- **DIT** que la dépense sera prévue au BP 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 20/03/2025

Le Maire

Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 21/03/2025
Et de la réception en Préfecture le 21/03/2025

Le Maire

